

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) FORMATIONS PRÉSENTIEL

FORMATION EN PRÉSENTIEL

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de formation en présentiel proposées par ALNA INSTITUT ACADEMY, ci-après dénommé « l'Organisme de Formation », et achetées par une personne physique ou morale, ci-après dénommée « le Client ». Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

1. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels l'Organisme de Formation propose et assure des formations en présentiel. Elles s'appliquent à toutes les prestations de formation réalisées par ALNA INSTITUT ACADEMY.

2. Inscription et modalités de paiement

2.1 Inscription

L'inscription à une formation est validée à réception par l'Organisme de Formation du contrat de formation dûment complété et signé, accompagné du versement d'un acompte obligatoire de 30% du prix total de la formation, ou de tout autre accord de paiement. Cette somme est exigée pour réserver la place du Client dans la formation.

Le solde restant devra être réglé avant le début de la formation, selon les modalités précisées dans la section 2.2.

2.2 Modalités de paiement

Le paiement de l'acompte (30%) doit être effectué au moment de l'inscription pour garantir la réservation. Le montant restant dû, soit 70% du prix total, doit être réglé au plus tard le jour J de la date de début de la formation et avant le démarrage de la formation.

Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, espèces ou tout autre moyen accepté par l'Organisme de Formation.

En cas de prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Pôle Emploi, etc.), il appartient au Client de s'assurer de l'acceptation de cette prise en charge et de transmettre à l'Organisme de Formation une copie de l'accord avant le début de la formation.

3. Prix et modalités de facturation

Les prix des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Ils n'incluent pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de restauration, sauf mention contraire explicite.

Une facture sera émise et envoyée au Client après validation de l'inscription et du paiement de l'acompte.

4. Conditions d'annulation et de report

4.1 Annulation par le Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit (email ou courrier recommandé) à l'Organisme de Formation.

En cas de seul paiement de l'acompte :

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de la formation, l'acompte sera remboursé intégralement.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant le début de la formation, 50% de l'acompte sera conservé par l'Organisme de Formation.
- Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant le début de la formation, l'acompte de 30% sera non remboursable.

D'autres cas de figures ou conditions seront précisées dans le contrat de formation remis au Client.

En cas de règlement total de la formation :

- En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début de la formation, le règlement total de la formation sera remboursé intégralement.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 30 jours avant le début de la formation, 50% de l'acompte correspondant à 30% du prix total de la formation sera conservé par l'Organisme de Formation.
- Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant le début de la formation, l'Organisme de Formation conservera 30% du prix total de la formation.

D'autres cas de figures ou conditions seront précisées dans le contrat de formation remis au Client.

4.2 Report ou annulation par l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation en cas de force majeure ou si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le Client sera informé dans les plus brefs délais. En cas d'annulation par l'Organisme de Formation, le Client pourra choisir entre une nouvelle date de formation ou un remboursement intégral.

5. Obligations et responsabilité de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation s'engage à délivrer la formation selon les modalités précisées dans le programme. Toutefois, il ne pourra être tenu responsable des interruptions ou modifications de la formation résultant d'un cas de force majeure.

L'Organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration des biens personnels du Client pendant la formation.

6. Obligations et responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité et les règles en vigueur au sein des locaux où la formation a lieu. Un comportement inapproprié ou perturbateur peut entraîner l'exclusion immédiate du Client, sans remboursement.

7. Obtention du Certificat de Formation

7.1 Examen final et délivrance du certificat

À l'issue de la formation, le Client devra passer un examen final visant à évaluer les compétences acquises. Le certificat de formation sera délivré uniquement si l'examen final est jugé satisfaisant selon les critères définis par l'Organisme de Formation.

7.2 Non-validation de l'examen

Si l'examen final n'est pas validé, le certificat de formation ne sera pas délivré. Cependant, le Client aura la possibilité de repasser l'examen final selon les modalités définies par l'Organisme, jusqu'à obtention du certificat.

7.3 Nature et reconnaissance du certificat

Le certificat délivré par ALNA INSTITUT ACADEMY atteste de la participation du Client et de ses compétences dans les techniques enseignées au cours de la formation. Ce certificat n'est pas reconnu par l'État, car les techniques enseignées ne figurent pas dans le programme des diplômes d'État. Il s'agit uniquement d'un certificat d'aptitude, propre à l'Organisme, attestant de la maîtrise des compétences enseignées.

8. Propriété intellectuelle

Les supports de formation (documents, vidéos, présentations, etc.) remis ou mis à disposition durant la formation sont protégés par le droit d'auteur. Le Client ne peut en aucun cas reproduire, diffuser, ou exploiter ces supports sans l'accord préalable de l'Organisme de Formation.

9. Confidentialité

L'Organisme de Formation et le Client s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées durant la formation. Les données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique de la formation.

10. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'Organisme de Formation s'engage à protéger les données personnelles du Client. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en contactant l'Organisme.

11. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la compétence des tribunaux du lieu du siège social de l'Organisme de Formation.

Fait à Saclay, le 11/09/2024